



Division d un terrain avec probleme de c.o.s.

Par haydiou, le 14/09/2012 à 11:58

Bonjour,

mon père dispose d un terrain avec une construction de 55 M² habitable dessus et souhaiterai me céder une partie pour y construire ma maison .

seulement le cos très faible de 0,08 ne permet de construire sur la totalité du terrain que 170M² habitable et la parcelle qu il est possible de degager ne peu que faire 900 M² donc 72 M² habitable ne permettra pas la construction de 110 M² habitable prévu.

j ai l intention de déposer une demande de permis de construire sur le terrain de mon pere en prenant en compte le cos de la totalité du terrain pour que mon permis soit accepté.apparemment c est possible.

je me demande donc a quelle moment je pourrai faire appel a un geometre pour diviser le terrain de 900 M² initialement prévu soit apres l autorisation de construire ou apres la fin des travaux ?

j espere avoir ete assez clair

merci d avance pour vos reponse

bye